

LP

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MAI 2017
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux mai deux mille dix-sept, s'est assemblé le vingt-neuf mai deux mille dix-sept au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de M. Benjamin MORIVAL, maire.

Etaient présents : (17)

M. MORIVAL, maire

M. Gavouyère, Mme Curaudeau, M. Brounais, Mme Laussucq, M. Guichard, Mme Breyer-Chiché, M. Fleury, M. Pilard, Mme Plaineau, Mme Guillou, M. Bardou, M. Chauvet, Mme Toucane, M. Labarre, M. Boucard, Mme Bernard

Absents, excusés et représentés : (6)

Mme Mériadec a donné pouvoir à M. Brounais

M. Brillaud de Laujardière a donné pouvoir à M. Gavouyère

Mme Fourage a donné pouvoir à Mme Curaudeau

Mme Garnier a donné pouvoir à M. Bardou

Mme Kuliberda a donné pouvoir à M. Morival

Mme Falot a donné pouvoir à M. Labarre

Absents : (4)

M. Lécureuil

M. Goupil

Mme Paquereau

Mme Amprou

Secrétaire de séance : M. Morival

ORDRE DU JOUR

FINANCES – AFFAIRES GENERALES

2017-45/approbation de la décision modificative n° 2 du budget primitif 2017

AMENAGEMENT URBAIN

2017-46/le nouveau pôle sportif – procédure de déclaration d'utilité publique : mise à jour du dossier

2017-45/DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n° 2 au budget primitif 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2017-46/LE NOUVEAU POLE SPORTIF – PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE : MISE A JOUR DU DOSSIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la mise à jour des pièces de la procédure de DUP tel que présenté,
- d'approuver la mise en compatibilité du PLU en vigueur,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 17 voix pour, 6 contre (M. Chauvet, Mme Bernard, Mme Toucane, M. Boucard, M. Labarre, Mme Falot).

Fait au Pellerin, le 30 mai 2017

Le Maire,

Benjamin MORIVAL

P. Gavouyère

M.C. Curaudeau

P. Brounais

G. Laussucq

A. Guichard

H. Breyer-Chiché

F. Fleury

D. Pilard

I. Plaineau

M.C. Guillou

X. Bardou

E. Chauvet

C. Toucane

E. Labarre

T. Boucard

L. Bernard